



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 49582

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dossier de deux de ses administrés. En effet, trois ans après leur mise en préretraite, dans le cadre des conventions allocation spéciale du Fonds national de l'emploi (ASFNE), ceux-ci se retrouvent devant le refus des caisses de retraites complémentaires de prendre en compte les points de retraite dus pendant cette période, tant que l'Etat n'aura pas payé sa part, comme il s'y est engagé par l'accord signé le 23 mars dernier avec l'ARRCO et l'AGIRC. Aussi, il lui demande quelles mesures ses services peuvent prendre afin que ces anomalies soient régularisées.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49582

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4453